



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions le **4 octobre 2016** à 19 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Michel Lavoie, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Geneviève Gilbert et Gilbert Cardinal.

La secrétaire-trésorière et directrice générale Sophie Charpentier est également présente.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux (aucun)**
- 4. Finance et trésorerie (aucun)**
- 5. Administration générale (aucun)**
- 6. Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Amendement à la résolution 16-09-287
- 7. Loisirs sportifs et culturels (aucun)**
- 8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments**
 - 8.1 Octroi de mandat pour services professionnels de laboratoire pour le contrôle de la qualité des travaux de la rue Saint-Donat
 - 8.2 Octroi de mandat pour l'exploitation d'une carrière pour production de granulaires
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile (aucun)**
- 10. Divers (aucun)**
- 11. Période d'information**
- 12. Période de questions**
- 13. Fermeture de la séance**

1. Ouverture de la séance

La directrice générale et secrétaire-trésorière constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec aux membres du conseil.

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à M. Guy Charron, premier adjoint au maire et lui-même ex-maire de la commune de Lans en Vercors qui est présentement en visite chez nous.

2. Adoption de l'ordre du jour

- 16-10-341** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé, en ajoutant le point *5.1 Autorisation de signature d'un acte de vente et 5.2 Autorisation de signature d'une entente avec Jolidev.*

3. Adoption des procès-verbaux (aucun)

4. Finances et trésorerie (aucun)



5. Administration générale

5.1 Autorisation de signature d'un acte de vente

16-10-342 Attendu l'adoption de la résolution 16-09-285 autorisant la signature d'une entente avec 3070352 Canada Inc. ;

Attendu que la Municipalité entend vendre l'immeuble situé au 920, rue Principale, à 3070352 Canada inc. pour la somme de 5 000 \$ et autres bonnes et valables considérations ;

Attendu que l'immeuble situé au 920, rue Principale, n'est pas affecté à l'utilité publique;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'approuver la vente du 920, rue Principale à 3070352 Canada Inc. pour une somme de 5 000 \$ et autres bonnes et valables considérations aux termes de la convention de reçu, transaction et quittance intervenue lors de la conférence de règlement à l'amiable du 9 août 2016 dans le dossier de la Cour supérieure 705-17-006636-169, comme plus amplement mentionné à la résolution 16-09-285 ;
2. que les frais et honoraires des professionnels pour réaliser la transaction du 920, rue Principale soient à la charge de 3070352 Canada Inc. ;
3. que le maire et la directrice générale soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat à cet effet.

5.2 Autorisation de signature d'une entente avec Jolidev

16-10-343 Attendu les négociations intervenues entre la Municipalité et Jolidev inc. concernant l'acte notarié enregistré sous le numéro 283691, le 17 novembre 1993, à l'effet de vendre une partie du chemin Hector-Bilodeau (partie du lot 29-61, rang 2, du canton Lussier) en contrepartie d'une servitude de parc et plage sur une partie de lot 29-61, rang 2, du canton Lussier ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'autoriser le maire ainsi que le directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié permettant d'annuler cette servitude de parc et de plage en contrepartie de 5 000\$ à être versé à Jolidev inc. ;
2. de mandater l'étude Léonard, Pagé, Chalifoux, Piché, notaires afin de rédiger l'acte en conséquence ;
3. que les frais et honoraires pour ce faire soient à la charge de la Municipalité ;
4. que les sommes pour ce faire soient prélevées de la façon suivante : le prix d'achat dans le poste grand-livre 02-120-05-412 et les frais notariaux dans le poste grand-livre 02-120-04-412.



6. Administration générale

6.1 Amendement à la résolution 16-09-287

16-10-344 Attendu la résolution 16-09-287 concernant la création des lots 22-1-9-1 et 22-1-9-2, rang 2, canton de Lussier au le chemin Hector-Bilodeau ;

Attendu qu'il était résolu que soit assujettie à la cession, en faveur de la Municipalité, d'une partie de terrain équivalente à 7 % du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale ;

Attendu le passage notamment du sentier La Donatienne sur le terrain à lotir ;

Attendu les discussions intervenues entre le promoteur et la Municipalité suivant cette résolution, il a été convenu qu'il serait préférable que le permis de lotissement soit assujetti au paiement d'une somme égale à 7 % plutôt qu'en terrain, et ce, conditionnellement à la signature d'une entente notariée, pour droit d'usage et de passage, perpétuelle et réelle, en faveur de la Municipalité pour le passage d'un sentier multifonctionnel non motorisé ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution 16-09-287, à savoir que :

1. la demande de permis de lotissement déposée par 9263-7263 Québec inc., représenté par monsieur Hugues Lanthier, pour la création des lots 22-1-9-1 et 22-1-9-2, rang 2, canton de Lussier en référence au plan d'opération cadastrale préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 16 août 2016 et portant le numéro 2485 de ses minutes, soit assujettie au paiement d'une somme égale à 7 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale déposé et précité, conditionnellement à la signature d'une entente pour droit d'usage et de passage, perpétuelle et réelle en faveur de la Municipalité pour le passage du sentier multifonctionnel non motorisé et que celle-ci soit notariée dès la mise en place officielle du sentier permanent après entente entre les parties ;
2. que les honoraires professionnels pour l'entente notariée soient à la charge de la Municipalité et que les sommes pour ce faire soient prélevées au code budgétaire 02-120-04-412.

7. Loisirs sportifs et culturels (aucun)



8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments

8.1 Octroi de mandat pour services professionnels de laboratoire pour le contrôle de la qualité des travaux de la rue Saint-Donat

16-10-345 Attendu l'appel d'offres sur invitation pour services professionnels de laboratoire pour le contrôle de la qualité des travaux de la rue Saint-Donat ;

Attendu l'ouverture des 3 soumissions reçues et leur analyse;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'octroyer le mandat pour services professionnels de laboratoire pour le contrôle de la qualité des travaux de la rue Saint-Donat à Solmatech inc., lequel est le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 13 143 \$, excluant les taxes;
2. que, pour ce faire, les sommes soient prélevées au *Règlement d'emprunt 15-940 pourvoyant à des travaux de réfection des réseaux d'égout, d'aqueduc, de fondation et de pavage dans la rue Saint-Donat.*

8.2 Octroi de mandat pour l'exploitation d'une carrière pour production de granulaires

16-10-346 Attendu l'appel d'offres public pour l'exploitation d'une carrière pour production de granulaires;

Attendu l'ouverture le 20 septembre 2016 des 4 soumissions reçues et leur analyse;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'octroyer le contrat pour l'exploitation d'une carrière pour production de granulaires à Excavation L. Martel, lequel est le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 252 787,50\$ excluant les taxes;
2. que, pour ce faire, les sommes soient prélevées au *Règlement numéro 16-944 étant le Règlement d'emprunt pourvoyant à l'exécution de travaux de rechargement et de traitement de surface sur divers chemins;*
3. le tout, conditionnellement à l'obtention du bail d'exploitation de substances minérales de surface (BEX) délivré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

9. Sécurité incendie et sécurité civile (aucun)

10. Divers (aucun)



Initiales du maire

Secrétaire-trésorière et
directrice générale

11. Période d'information (aucun)

12. Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

1. M^{me} Suzanne Brouillet demande des précisions en regard du point 5.1 Autorisation de signature d'un acte de vente et en regard du point 5.2 Autorisation de signature d'une entente avec Jolidev
2. M. Jean-Jacques Théorêt demande des précisions concernant le concassage au lac Sylvère

13. Fermeture de la séance

16-10-347

Il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 19 h 52.

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale

Joé Deslauriers
Maire